

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 DECEMBRE 2022 – 16H30

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHÉREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées – Claude DURAND, Président de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand-âge à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Solène DA CUNHA RADENAC, Directrice Santé-Solidarité à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- DELCIAS_22_060 - Analyse des Besoins Sociaux
Point d'information – Renouvellement du Plan Jeunesse et Familles et du Contrat Local de Santé
- DELCIAS_22_061 - Décisions modificatives
- DELCIAS_22_062 - Admission en non-valeur de créances
- DELCIAS_22_063 - Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe Résidence Autonomie
- DELCIAS_22_064 - Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe Résidences non médicalisées
- DELCIAS_22_065 - Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe EHPAD multisite Centre
- DELCIAS_22_066 - Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe EHPAD multisite Ouest

TRAJECTOIRE AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

- DELCIAS_22_067 - Modification du tableau des effectifs
Point d'information – Absence dans les équipes
- DELCIAS_22_068 - Harmonisation de la participation à la prévoyance
Point d'information – Majoration exceptionnelle de l'IFSE
Point d'information – Expérimentation d'une nouvelle organisation du travail pour les petites résidences EHPAA-EHPAD

TRAJECTOIRE AJUSTEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE

- DELCIAS_22_069 - Convention avec le SyDEV relative à l'Etude d'aide à la décision Energies Renouvelables

TRAJECTOIRE RETOUR A L'EQUILBRE FINANCIER

- Point d'information – Subventions accordées en 2022
- DELCIAS_22_070 - Convention-cadre de mutualisation

Après l'ouverture de la séance par Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-Présidente, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'administration nomme Monsieur Daniel ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

DELCIAS_22_060 - Analyse des Besoins Sociaux

Cécilia GRENET expose à l'assemblée que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale doivent réaliser une analyse des besoins sociaux de la population de leur ressort. Cette analyse consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire et donne lieu à un rapport effectué au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a réalisé cette analyse en 2021-2022 à l'échelle de son territoire.

Cécilia GRENET donne la parole à Claude DURAND, Président de la Commission Intercommunale « Santé, Affaires sociales et Grand-âge » de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Claude DURAND explique que l'analyse permet à travers les données d'identifier les besoins de la population relevant de l'obligation réglementaire depuis 2016.

Cette première analyse est essentiellement quantitative, les résultats ne sont pas interprétés. Elle sera complétée par des données qualitatives dans le cadre du renouvellement du CLS (Contrat Local de Santé) et de la CTG (Convention Territoriale Globale) et complétée lors de diagnostics à venir.

Claude DURAND présente les 9 axes structurant cette analyse :

- Démographie :
 - o Un territoire en développement : 50 000 habitants en 2022 ; +448 nouveaux habitants en moyenne par an ; +0,87% de croissance moyenne annuelle.
 - o Un territoire jeune et familial : 28,4% de la population a moins de 19 ans ; 71% des ménages sont des familles dont 42% avec enfants ; 5,1% de familles sont monoparentales.
- Santé :
 - o Un territoire en bonne santé : 7% de taux de mortalité, chiffre inférieur à la Vendée ou au Pays de la Loire. Des chiffres de population diabétique, malade respiratoire chronique ou malade cardiovasculaire inférieurs à la Vendée ou au Pays de la Loire.
 - o Un territoire où le recours à la prévention et au dépistage est à renforcer : 2/3 de la population concernée par un dépistage y a effectivement recours.
 - o Une offre quantitative qui a fortement augmentée mais des besoins encore non couverts.
- Petite-enfance, enfance et jeunesse :
 - o Une population relativement jeune : 12,6% de taux de natalité ; 5% de la population sont des enfants âgés de 0 à 3 ans ; 10,8% de 4 à 10 ans et 10,6% de 11 à 17 ans.
 - o Une inadéquation entre l'offre et la demande petite enfance : 92% de l'offre concerne les assistantes maternelles alors que la demande des familles s'élève à 80% pour des structures collectives. 369 enfants pourraient ne pas trouver de mode de garde en 2026 ; -20% d'assistantes maternelles en 4 ans.
 - o Un recours important aux structures de loisirs : 60% des enfants de 3 à 10 ans sont accueillis en périscolaire ; en ALSH ce sont 50% des enfants de 3 à 10 ans, 30% des jeunes de 11 à 17 ans, 80% des jeunes de 11 à 14 ans.
- Handicap :
 - o L'accompagnement des enfants en situation de handicap : 196 enfants sont bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (+4,3% en 3 ans). L'âge moyen des bénéficiaires est de 10 ans. 34 places ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ; 54 places IME (Institut Médico Educatif) ; 39 places SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile)
 - o L'accompagnement des adultes en situation de handicap : 404 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (+5,5% en 3 ans). L'âge moyen des bénéficiaires est de 50 ans. 1 879 adultes sont reconnus travailleurs handicapés (RQTH). 110 places ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) ; 53 places foyer de vie ou d'hébergement ; 20 places SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)
- Emploi, formation et insertion professionnelle :
 - o Une population qui entre vite dans la vie active jeune : 32% de la population est titulaire d'un CAP, BEP et 626 apprentis
 - o 3^{ème} pôle étudiant de Vendée : 1 287 étudiants
 - o 10% des jeunes de 15 à 24 ans sur le territoire sont des jeunes non insérés, jeunes non-inscrits en établissement secondaire ni supérieur, ni emploi. Chiffre inférieur à la Vendée.
 - o Une situation de plein emploi : taux de chômage bas de 3,4%

- Niveau de vie et actions sociales :
 - o Un niveau de vie correct mais des fragilités pour les - de 30 ans et les retraités : 48,4% des ménages fiscaux sont imposés ; 21 890 € de médiane de niveau de vie (mesure de revenu corrigé par l'unité de consommation) ; 1^{er} décile = 13 650 € (salaire en dessous duquel se situent 10% des salaires) et 9^{ème} décile 33 340 € (salaire au-dessus duquel se situent 90% des salaires) ; 6% de taux de pauvreté ; 8% de taux de pauvreté chez les - de 30 ans et 7,4 % chez les + de 75 ans.
- Logement (reprise des données du diagnostic réalisé dans le cadre du PLH) :
 - o Un besoin de développer l'offre de logements locatifs : 20 967 logements en 2018 ; 93,4% sont des résidences principales ; 4,9% de logements vacants ; 1 140 logements sociaux - Parc assez ancien (+30 ans)
- Mobilités (reprise des données du diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude mobilité) :
 - o La voiture majoritairement utilisée : 82,5 % des habitants utilisent la voiture comme moyen de transport pour se rendre au travail ; 53,1% des ménages ont 2 voitures ; 5% des déplacements sont réalisés en covoiturage ; Projection + 54 000 déplacements d'ici à 2040 (170 000 déplacements quotidien aujourd'hui)
- Grand-âge :
 - o Un territoire vieillissant pour les + de 90 ans : 7% d'évolution de la population chez les 60-75 ans ; 7,4% de la population a plus de 75 ans ; 39,2% de ces personnes vivent seules ; 11% d'habitants âgés de + de 90 ans (entre 2016 et 2018)
 - o L'offre d'hébergement : 23% taux d'équipement en EHPAD ; 841 places EHPAD ; 74 places résidence autonomie

Claude DURAND précise que chaque commune retrouvera une fiche récapitulative des données de sa commune lorsque celles-ci existent à cette échelle.

Ce diagnostic a été établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

Débat :

Colette JADAUD : « Y-a-t-il une offre ou une réflexion sur les soins palliatifs et la fin de vie ? »

Jean de LABARTHE : « Actuellement, ce sont les établissements qui portent chacun cette part de réflexion. En appui des établissements, il existe une équipe mobile de soins palliatifs en Vendée. Elle peut intervenir dans les établissements, en conseil des établissements, et peut également intervenir auprès de l'HAD, l'hospitalisation à domicile. Cela existe mais c'est assez insuffisant. Le constat a déjà été fait dans le premier Contrat Local de Santé, à savoir le besoin d'avoir une réflexion spécifique sur ce point-là pour que ce ne soit pas un point du projet de soin de chaque établissement mais vraiment un sujet à part entière avec plusieurs possibilités d'être accompagné soit chez soi, et parfois lorsque cela devient trop lourd chez soi, y compris pour le conjoint, être accompagné dans un service spécifique à la fin de vie dans certains établissements. »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, acte l'analyse des besoins sociaux de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dont le rapport est annexé à la présente et autorise Monsieur le Président à signer tous documents inhérents à cette délibération.

Point d'information – Renouvellement du Plan Jeunesse et Familles et du Contrat Local de Santé.

Claude DURAND rappelle les politiques structurantes du pôle Cohésion Sociale. Deux contrats signés respectivement avec l'ARS pour le Contrat Local de Santé pour 2017-2022 et avec la CAF pour la Convention Territoriale Globale pour 2019-2022. Ces contrats arrivent à leur terme fin 2022 et ont permis de mieux anticiper les besoins des habitants, créer de nouveaux services ou de renforcer les services existants, rendre plus visible et lisible les services existants sur le territoire. Ils ont permis de bénéficier de financements de 25 000 € par an de l'ARS (ingénierie et financement d'actions spécifiques) et de 50 000 € par an de la CAF (ingénierie intercommunale).

Fort de l'expérience de ces deux contrats et des réalisations qu'ils ont pu engendrer, ces contrats vont être renouvelés pour une durée de 5 ans, 2023-2027.

Au regard des enjeux communs identifiés dans ces deux contrats, le renouvellement se fera conjointement et aboutira à une seule contractualisation, possibilité qui, semble-t-il, n'existe qu'en Vendée. Les thèmes abordés dans ces deux contrats vont au-delà de la CAF et l'ARS et concerne aussi le Conseil Départemental, l'éducation nationale, les communes. L'objectif de ce contrat sera de construire une réponse cohérente à l'habitant autour de son parcours de vie.

Une approche transversale et multithématiques dans la structuration du contrat autour de :

- 4 parcours publics multithématiques : s'éveiller et grandir, devenir adulte, être accompagné dans l'âge de la vie active et bien vieillir. Les thèmes de réflexion concerneront des sujets de préoccupations propres à ces tranches d'âge. Pour chacun de ces moments de vie, la question du handicap sera traitée.
- 3 thèmes transversaux qui concernent tous les parcours publics : l'accès à l'information et aux services, l'offre de soins et la prévention-santé.

Un travail en 4 étapes

1. Depuis mars, jusqu'en septembre 2022 : une réflexion sur la méthodologie pour une contractualisation conjointe
2. Entre octobre 2022 et février 2023 : réalisation d'un diagnostic et définition des orientations par le biais d'entretiens avec des partenaires institutionnels sur leur fonctionnement, identifier les points positifs et négatifs sur le territoire et les besoins de chacun ; des questionnaires avec certains professionnels (EHPAD, service de portage de repas, service à domicile, structure petite enfance, enfance et jeunes) et un questionnaire en ligne à destination des habitants de novembre à décembre.
3. D'avril à juin 2023 : élaboration du plan d'actions et des indicateurs d'évaluation
4. De septembre à novembre 2023 : adoption et contractualisation

Claude DURAND conclut : « l'objectif est de pouvoir à travers ce diagnostic identifier les orientations à programmer, même s'il y a déjà des actions en cours. Au printemps, le plan d'actions sera élaboré pour ce plan famille et santé qui nous conduira jusqu'en 2027 ».

17H30 – Départ de Claude Durand et Solène DA CUNHA-RADENAC

DELCIAS_22_061 - Décisions modificatives

Cécilia GRENET expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits des budgets afin de prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	-80 000,00 €	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	120 000,00 €	
70872	Refacturation aux budgets annexes		40 000,00 €
Total Section de fonctionnement		40 000,00 €	40 000,00 €

BUDGET ANNEXE « CUISINE PARTAGEE »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
60623	Alimentation	-53 000,00 €	
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	-7 000,00 €	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	60 000,00 €	
Total Section de fonctionnement		0,00 €	0,00 €

BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE OXALIS »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
6132	Locations immobilières	-62 100,00 €	
6287	Remboursement de frais	62 100,00 €	
6282	Frais alimentation extérieure	40 000,00 €	
61521	Entretien et réparations bâtiments	3 000,00 €	
673	Titres annulés sur ex. antérieur	1 500,00 €	
6419	Remboursement sur rémunérations		3 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels		41 500,00 €
Total Section de fonctionnement		44 500,00 €	44 500,00 €

BUDGET ANNEXE « EHPAD MULTISITE SECTEUR ROCHESERVIERE »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
6287 (H)	Remboursement de frais	180 000,00 €	
64111 (H)	Rémunération principale	190 000,00 €	
778 (D)	Autres produits exceptionnels		370 000,00 €
Total Hébergement		370 000,00 €	370 000,00 €
Total Section de fonctionnement		370 000,00 €	370 000,00 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité, vote les décisions modificatives des budgets telles que présentées ci-dessus.

DELCIAS_22_062 - Admission en non-valeur de créances

Cécilia GRENET fait part à l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 3 594,60 €, répartie comme suit :

n° liste	Résidences non médicalisées	UPR	EHPAD multisite Rocheservière	Total général
3904791112	0,38 €			0,38 €
4144480212		13,50 €		13,50 €
3910410212			3 580,72 €	3 580,72 €
Total général	0,38 €	13,50 €	3 580,72 €	3 594,60 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour 3 594,60 € dont 0,38 € sur le budget annexe Résidences non médicalisées, 13,50 € sur le budget annexe UPR et 3 580,72 € sur le budget annexe EHPAD Multisite Rocheservière.

DELCIAS_22_063 - Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe Résidence Autonomie

Cécilia GRENET présente au conseil d'administration le compte administratif 2021 du budget annexe Résidence Autonomie Oxalis (31003).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le compte administratif du budget annexe Résidence Autonomie Oxalis (31003) de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Mandats émis	472 265,97 €	4 064,70 €	476 330,67 €
Titres émis	499 074,09 €	5 528,21 €	504 602,30 €
Solde de l'exercice	26 808,12 €	1 463,51 €	28 271,63 €
Résultats antérieurs	-66 310,88 €	-1 833,71 €	-68 144,59 €
Résultats cumulés	-39 502,76 €	-370,20 €	-39 872,96 €

Et affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement		
002	Report en fonctionnement	-39 502,76€

DELCIAS_22_064 - Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe Résidences non médicalisées

Cécilia GRENET présente au conseil d'administration le compte administratif 2021 du budget annexe Résidences non médicalisées (31007).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le compte administratif du budget annexe Résidences non médicalisées (31007) de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Mandats émis	846 635,41 €	13 594,73 €	860 230,14 €
Titres émis	798 726,40 €	13 626,72 €	812 353,12 €
Solde de l'exercice	-47 909,01 €	31,99 €	-47 877,02 €
Résultats antérieurs	0,00 €	3 646,38 €	3 646,38 €
Résultats cumulés	-47 909,01 €	3 678,37 €	-44 230,64 €

Et affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement		
106860	Reprise sur réserve de compensation des déficits	-47 909,31€

DELCIAS_22_065 - Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe EHPAD multisite Centre

Cécilia GRENET présente au conseil d'administration le compte administratif 2021 du budget annexe EHPAD Multisite secteur Centre (31001).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le ERRD du budget annexe EHPAD Multisite secteur Centre de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

		HÉBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2021		2 856 015,09 €	3 129 262,59 €	5 985 277,68 €
Total des titres émis en 2021		2 887 191,03 €	3 143 434,94 €	6 030 625,97 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	31 175,94 €	14 172,35 €	45 348,29 €
	Déficit	0,00 €	0,00 €	
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2021	Excédent			0,00
	Déficit (-)	-68 101,65 €	-130 242,79 €	-198 344,44 €
Résultat au 31/12/2021 à affecter	Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Déficit	-36 925,71 €	-116 070,44 €	-152 996,15 €

Et affecte le résultat comme suit :

	HÉBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2022 (compte 119)	-36 925,71 €	-116 070,44 €	-152 996,15 €

DELCIAS_22_066 - Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe EHPAD multisite Ouest

Cécilia GRENET présente au conseil d'administration le compte administratif 2021 du budget annexe EHPAD Multisite secteur Ouest (31002).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le ERRD du budget annexe EHPAD Multisite secteur Ouest de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

		HÉBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2021		3 290 522,26 €	3 365 960,92 €	6 656 483,18 €
Total des titres émis en 2021		3 091 992,31 €	3 371 653,83 €	6 463 646,14 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent		5 692,91 €	192 837,04 €
	Déficit	198 529,95 €	0,00 €	
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2021	Excédent			0,00 €
	Déficit (-)	121 642,27 €	402 760,53 €	524 402,80 €
Résultat au 31/12/2021 à affecter	Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Déficit	320 172,22 €	397 067,62 €	717 9,84 €

Et affecte le résultat comme suit :

	HÉBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2022 (N+1) (compte 119)	-320 172,22 €	-397 067,62 €	-717 239,84 €

TRAJECTOIRE AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

DELCIAS_22_067 - Modification du tableau des effectifs

Cécilia GRENET expose à l'assemblée qu'il revient au Conseil d'administration de voter le tableau des emplois nécessaire au fonctionnement des services, suite à l'obtention d'un concours ou d'un examen professionnel, et l'arrivée d'un agent en mutation. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet
FILIERE MEDICO SOCIALE			
EHPAD Rocheservière et L'Herbergement	3 postes Agent social (Cat. C) Temps complet	3 postes Aide-soignant (Cat. B) Temps complet	01/01/2023
EHPAD Rocheservière et L'Herbergement	1 poste Agent social (Cat. C) Temps complet	1 poste Aide-soignant (Cat. B) Temps complet	01/02/2023
FILIERE TECHNIQUE			
CIAS Montaigu	Agent de maîtrise principal (Cat. C) Temps complet	Technicien (Cat. B) Temps complet	01/01/2023
CUPA	3 postes Adjoints techniques (Cat. C) Temps complet	3 postes 3 Adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	19/12/2022
CUPA	Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/01/2023

Le conseil d'administration, à l'unanimité, crée et supprime les postes ci-dessus listés ; pour les postes ouverts sur plusieurs grades, dit que le tableau des effectifs retiendra le grade des candidats retenus à l'issue des procédures de recrutement ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse ; le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience, sans pouvoir dépasser l'indice brut afférant au 8^{ème} échelon du grade retenu ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Point d'information – Absence dans les équipes

Laure RACAUD fait le point sur les équipes. Lors du dernier conseil, il avait été acté 2 nouveaux postes afin de renforcer l'équipe et de retravailler l'organisation du travail notamment pour que la charge des infirmières responsable de site, soit plus acceptable. Sur le terrain, il s'avère que ces 2 nouveaux postes ne sont pas encore effectifs, même si les recrutements sont en cours.

Actuellement, les absences se font essentiellement ressentir sur le secteur de Montaigu. Trois responsables de site et une infirmière multisite sont absentes, soit la moitié de l'équipe. Des remplacements ont été effectués. Des difficultés ont par conséquent certainement été ressenties dans les familles mais également dans les équipes.

DELCIAS_22_068 - Harmonisation de la participation à la prévoyance

Cécilia GRENET informe l'assemblée que la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a donné un fondement juridique et un cadre légal au versement de participations éventuelles par les collectivités et établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a précisé les conditions et modalités de ces contributions financières des employeurs territoriaux.

Par délibération du 12 décembre 2018, le Conseil d'Administration a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence, engagée par le Centre de Gestion. Après appel public à la concurrence et étude des dossiers des soumissionnaires, au regard des critères précisés dans le cahier des charges de la consultation, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE.

Le choix de l'offre de TERRITORIA MUTUELLE a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion le 20 juin 2019.

Actuellement les taux de souscription sont de 30% pour les agents du CIAS, 55% pour les agents de Terres de Montaigu et 75% pour les agents de Montaigu-Vendée.

Afin de renforcer l'attractivité de la collectivité et de mieux protéger le personnel, il est proposé de revoir à la hausse les montants de participation des agents des catégories C et B et ainsi de les harmoniser entre les trois collectivités, le CIAS, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la commune de Montaigu-Vendée.

- Catégorie C : 20 € (au lieu de 10 € actuellement sur le CIAS)
- Catégorie B : 10 € (au lieu de 7 € actuellement sur le CIAS)
- Catégorie A : 5 € - sans changement
- Dans la limite de la cotisation supportée par l'agent

Débat :

Marie-Hélène Favreau : « Le montant de la participation est-il mensuel ? »

Daniel Rousseau : « oui tout à fait la participation est mensuelle »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, fixe le montant mensuel de la participation du CIAS, tel que présenté. Ces montants sont exprimés en euros bruts sur la base d'un temps complet. La participation sera plafonnée au montant de la cotisation due par l'agent ; et donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision

Point d'information – Majoration exceptionnelle de l'IFSE

Jean de LABARTHE présente la troisième mesure pour améliorer la qualité de vie au travail.

Il s'agit d'une majoration exceptionnelle de l'IFSE. La décision a déjà été prise par le Président du CIAS et présentée au personnel.

La pénurie de personnel depuis plusieurs mois a pour conséquence une sollicitation importante des agents en place pour des remplacements d'urgence. Ces agents ayant une conscience professionnelle le font bien volontiers mais cela fragilise l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle.

Par conséquent, le Président du CIAS a décidé, dans le cadre du plan qualité de vie au travail et en attendant que les actions concrètes se mettent en place pour améliorer les conditions de travail, les agents recevront une majoration

exceptionnelle et rétroactive de l'IFSE de 20 € à 40 € par jour, pour un retour pour remplacement d'urgence sur un jour non travaillé avec moins de 4 jours de prévenance.

Cela concerne 84 agents et entre 20 € et 240 € pour l'agent qui a effectué le plus de remplacement.

Point d'information – Expérimentation d'une nouvelle organisation du travail pour les petites résidences EHPAA-EHPAD

Jean de LABARTHE explique que la quatrième mesure consiste à expérimenter une nouvelle organisation de travail pour les petites résidences EHPAA-EHPAD, issue du groupe de travail, dans une logique concertée, afin de répondre aux difficultés des agents et notamment les « coupés » dans l'organisation du travail et l'augmentation du temps journalier.

La réorganisation du planning pour les résidents permet de :

- Garantir les services apportés aux résidents = Garantir la continuité de service
- Harmoniser les pratiques pour avoir un même niveau de prestation quel que soit la résidence
- Raccourcir le temps de jeûne nocturne

Pour les agents et futurs agents :

- Diminuer les coupés
- Avoir une balance horaire équilibrée en reconstruisant les roulements
- Avoir des journées proches de 7,5 heures
- Eviter les dérives sur certaines résidences dans l'organisation
- Avoir une organisation qui permette d'augmenter la quotité de travail des agents qui le souhaitent

Les impacts positifs :

- L'entretien des appartements serait réalisé l'après-midi pour la moitié de la résidence (« comme à domicile »)
- Planning simple à équilibrer : journées de 7,5h
- Les coupés sont diminués, + de temps est dédié aux tâches de back office
- Les agents sont au minimum deux toute la journée.
- Les soins le matin restent identiques
- Le temps de repas le soir est décalé d'une demi-heure (jeune alimentaire réduit)
- Les coucher peuvent se faire à deux jusqu'à 21h00
- Le petit déjeuner peut être servi plus tôt

Les vigilances :

- L'organisation reste à tester sur le repas du soir, avec peut-être des repas décalés sur les 2 étages.
- L'entretien des appartements serait réalisé l'après-midi pour la moitié de la résidence (« comme à domicile »)
- L'intensité des « matins » agents est augmentée notamment avec la distribution des petits déjeuners

L'expérimentation est prévue sur la Maisonnée et Agora. Cette dernière résidence est encore en réflexion due à l'absence de la responsable de site.

Débat :

Colette JADAUD : « La journée type est idem pour le week-end ? »

Laure RACAUD : « Non, la journée type est à la semaine. Le week-end pour le moment n'est pas modifié. »

TRAJECTOIRE AJUSTEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE

DELCIAS_22_069 - Convention avec le SyDEV relative à l'Etude d'aide à la décision Energies Renouvelables

Cécilia GRENET informe l'assemblée de la nécessité citoyenne et économique de lancer une étude sur la mutualisation d'un chauffage à bois entre l'UPAD et la Maison de l'enfance situés sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

En effet, dans le cadre du déménagement de la résidence Le Repos à Saint-Hilaire-de-Loulay, commune déléguée de Montaigu-Vendée, il est envisagé la possibilité de mutualiser une chaudière à bois entre l'UPAD et la maison de l'enfance - propriété de Montaigu-Vendée, située à quelques mètres. Les besoins se rencontrent au même moment, à savoir l'aménagement pour l'UPAD et le renouvellement de la chaudière pour la maison de l'enfance.

Cette étude serait confiée au SyDEV dans le but de maîtriser les coûts pour l'UPAD tout en garantissant la continuité de service exigé.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les termes de ladite convention, pour l'installation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour le futur UPAD et la Maison de l'enfance situés sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et au besoin à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de l'opération.

TRAJECTOIRE RETOUR A L'EQUILBRE FINANCIER

Point d'information – Subventions accordées en 2022

Laure RACAUD fait le point sur les demandes de financement. 100% de retour positif.

- Conférence des financeurs pour la gym adaptée pour les résidents des EHPAD et des personnes vivant à domicile ainsi que pour la médiation par le clown thérapeutique
 - Montant attribué 20 120 € pour rémunérer l'association « SIEL Bleu »
 - Montant attribué 2 506.40 € pour financer l'atelier « Instant 2 clowns »
- ARS pour les activités physiques adaptées pour les résidents des EHPAD et les bénéficiaires du SSIAD
 - Montant attribué 26 024 € pour financer des activités physiques

Débat :

Marie-Hélène Favreau : « Merci à ceux qui font le montage des dossiers »

DELCIAS_22_070 - Convention-cadre de mutualisation

Cécilia GRENET rappelle à l'assemblée la décision de construire une organisation commune entre Terres de Montaigu et son CIAS, Montaigu-Vendée et son CCAS autour d'une direction générale des services, de 5 pôles et 19 directions.

Le rapprochement des services sous une même direction doit préserver les compétences de chacune des collectivités sans s'interdire lorsque c'est utile et complémentaire de mutualiser les besoins communs.

L'objectif est de rendre un meilleur service aux habitants et usagers en simplifiant, et rationalisant les compétences et moyens dans un contexte économique contraint.

Afin d'être transparent vis-à-vis de chacune des collectivités, une convention-cadre a été établie pour déterminer les conditions juridiques, humaines et financières de la mutualisation des services de Terres de Montaigu, Montaigu-Vendée, du CIAS et du CCAS.

Cette convention-cadre précise notamment :

- Les principes de répartition permettant de définir au sein de l'organisation commune, qui travaille pour quelle collectivité et pour quel pourcentage selon des critères référencés ;
- Le cadre juridique de cette organisation commune, qui est soit la mise à disposition individuelle d'agents de leur collectivité d'origine (employeur) vers leur(s) collectivité(s) d'accueil, soit le service commun porté par Terres de Montaigu, soit la prestation de service ;
- Les services communs portés par Terres de Montaigu avec le transfert des agents de Montaigu-Vendée affectés aux services communs vers Terres de Montaigu ;
- Les mises à disposition individuelles des agents concernés par une mutualisation de services ;
- Les conditions de réalisation d'un bilan annuel et ses conséquences sur l'évolution de la convention-cadre ;
- Le maintien d'un certain nombre de convention de prestation de service entre les collectivités ;
- Les conditions financières de mise en œuvre de la convention-cadre ;
- La date d'entrée en vigueur de la convention-cadre au 1^{er} janvier 2023, et ses modalités d'évolution ou de résiliation.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le principe d'une mutualisation entre Terres de Montaigu, Montaigu-Vendée, le CIAS et le CCAS ; approuve les termes de la convention-cadre de mutualisation des services entre Terres de Montaigu, Montaigu-Vendée, le CIAS et le CCAS telle que jointe en annexe de la présente délibération ; approuve l'entrée en vigueur de la convention-cadre au 1^{er} janvier 2023 ; autorise dans le cadre de la mutualisation des services, la création des services communs et par voie de conséquence le transfert des agents de Montaigu-Vendée vers Terres de Montaigu affectés à ces services communs ; autorise Monsieur le Président à formaliser la mise à disposition individuelle des agents concernés par une mutualisation des services telle que figurant dans la présente convention-cadre ; autorise Monsieur le Président à participer à la réunion trilatérale évaluant le bilan annuel d'activités et financier de la mutualisation des services ; dit que les conventions de prestations de services entre les collectivités sont maintenues et annexées à la présente convention-cadre ; autorise Madame la Vice-présidente à signer la convention-cadre de mutualisation des services entre la Terres de Montaigu, Montaigu-Vendée, le CIAS et le CCAS, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25

Daniel ROUSSEAU
Secrétaire de séance

Antoine CHEREAU
Président